CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E175079** **VALABLE JUSQU'AU** **02/06/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALON DE PROVENCE 2015B00028

Siret : 808 843 932 00027

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9035035

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 001 471990/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 001 471990/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : PERLA CONSTRUCTION

7 RUE DES SALICORNES
ZAC DES ETANGS
13920 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS

Téléphone : 04 48 04 80 00 **Fax :**

Portable : 06 14 15 84 76

Responsabilité légale :
INCI OZCAN GÉRANT / INCI ERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@perla-construction.com

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 950 107 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	22	03/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 15:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.